



PORTRAIT DE LA BIODIVERSITÉ

BERRE-L'ÉTANG



Gravelot à collier interrompu © Aurélien AUDEVARD  

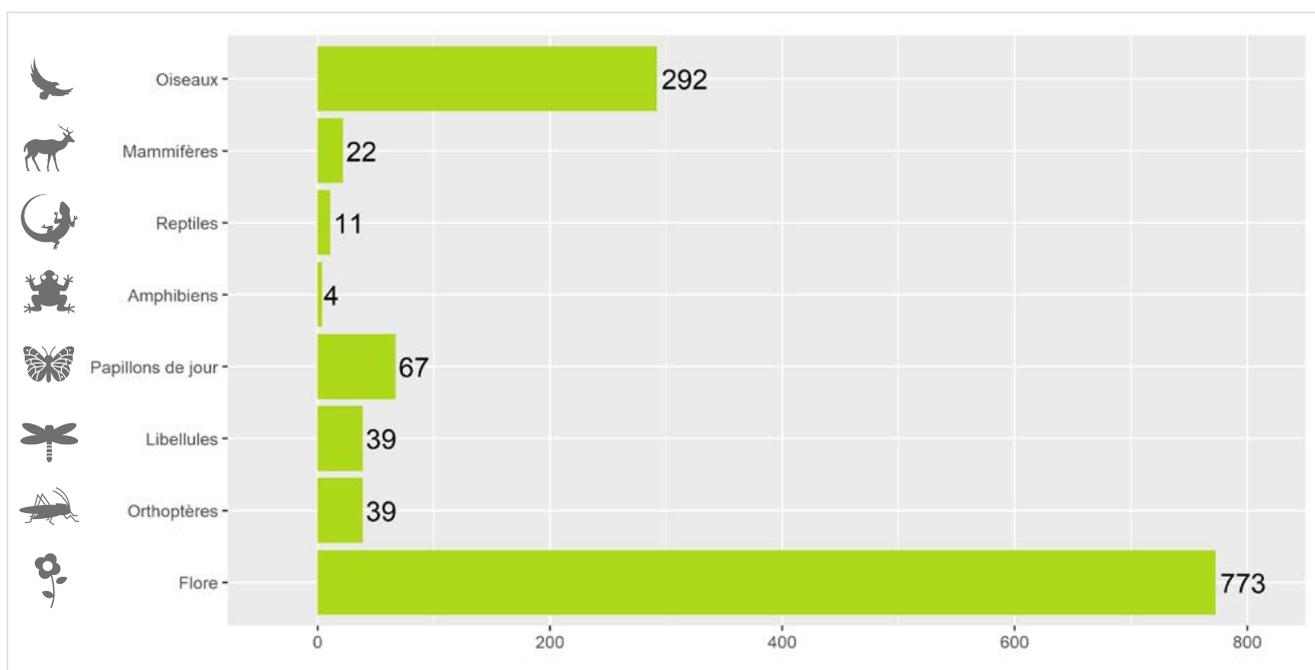


Localisation de la commune dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence

LA CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SUR VOTRE COMMUNE

1 341 espèces sont aujourd'hui connues sur la commune de Berre-l'Étang, soit 23% de la faune et de la flore terrestre recensées sur la métropole d'Aix-Marseille-Provence. 242 espèces sont protégées au niveau national. 47 espèces sont menacées à l'échelle nationale et 86 à l'échelle régionale.

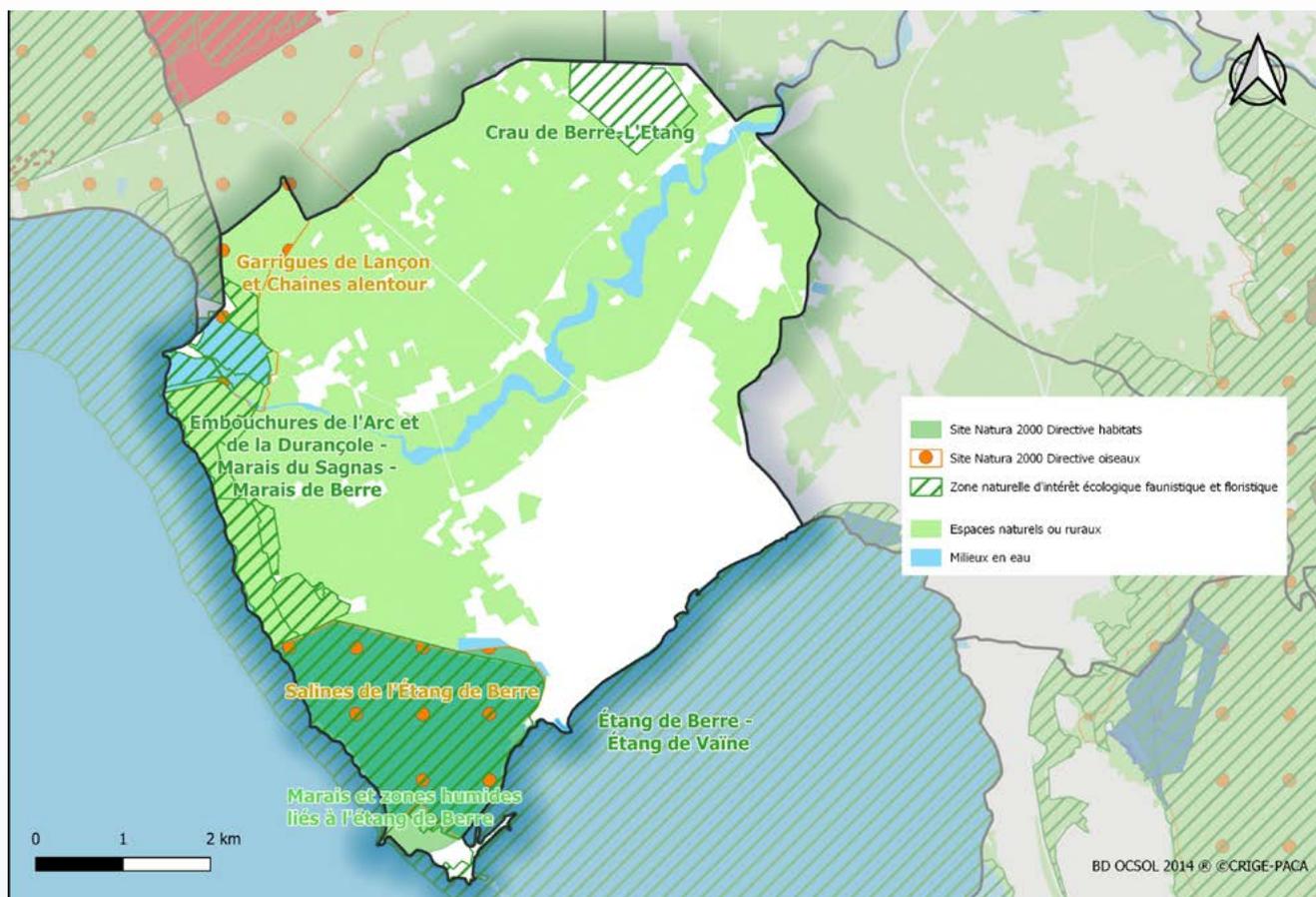
La compilation de 127 934 observations naturalistes a permis de réaliser ce portrait de la biodiversité continentale communale.



Richesse faunistique et floristique de Berre-l'Étang (nombre d'espèces)



LES ESPACES NATURELS



Carte 9 : Cartographie des espaces naturels de Berre-l'Étang

D'une surface de 44 km², 70 % de la commune de Berre-l'Étang sont des espaces naturels et ruraux. 22 % sont identifiés par des zonages à enjeu écologique.

L'**étang de Berre**, deuxième plus grande lagune salée d'Europe, représente un site d'importance internationale en tant que zone humide pour les oiseaux d'eau hivernants et migrateurs. La diversité des poissons y est appréciable, l'étang de Berre appartenant aux derniers milieux favorables à l'Anguille d'Europe qui y trouve une importante voie de migration et zone d'alevinage.

Les tables salantes en cours d'exploitation des **salines de Berre** ont un niveau d'eau et une salinité qui varient au cours de l'année, offrant une variété et une complémentarité d'habitats très favorables à l'avifaune. Plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées en nidification, alimentation, hivernage et migration.

À l'embouchure de **l'Arc**, les marais du Sagnas accueillent une avifaune nicheuse et hivernante à enjeu. Une importante population de Crapauds épineux a récemment été mise en évidence, fortement impactée par la mortalité routière sur la D21b.

L'Arc, qui traverse la commune, et le ruisseau **La Durançole** hébergent localement de belles populations de libellules, dont des espèces patrimoniales¹.

Lorsqu'ils sont gérés de façon extensive, les **espaces agricoles** favorisent l'ouverture des milieux garants du maintien de la biodiversité des espèces de plaine. Le développement d'un réseau de haies est favorable aux oiseaux nichant dans les cavités. Les plantes sauvages associées aux cultures sont une ressource alimentaire d'un grand intérêt pour les insectes pollinisateurs, mais aussi les auxiliaires des cultures qui protègent celles-ci des « ravageurs ». À noter que les prairies aéroportuaires de Berre-La Fare accueillent des espèces steppiques typiques telles que l'Outarde canepetière.

L'**écosystème urbain et péri-urbain** n'est quant à lui jamais complètement isolé du milieu naturel ; certaines espèces peuvent bénéficier de conditions artificielles créées par l'homme.

¹ Les espèces et les habitats naturels patrimoniaux sont l'ensemble de la faune, de la flore et des milieux protégés, menacés et rares, ainsi qu'ayant parfois un intérêt scientifique ou symbolique.



DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE À OBSERVER



© Aurelien AUDEVARD

Goéland rilleur

P **LR**

Les rires sourds et éraillés du Goéland rilleur animent les marais salants. Nicheur rare en France, ce petit goéland migrateur est strictement méditerranéen. Il se distingue du Goéland leucopnée par sa petite taille, la couleur rouge de son bec et de ses pattes.

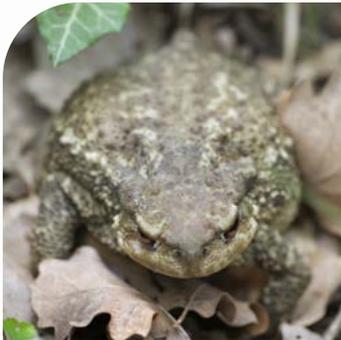


© Laurent ROUSCHMEYER

Outarde canepetière

P **LR**

L'Outarde canepetière est une espèce steppique qui s'est adaptée aux plaines ouvertes avec de l'activité agricole principale. Elle affectionne les milieux herbacés à végétation basse et peu dense : friches, jachères, parcours, prairies, cultures fourragères, mais aussi plateformes aéronautiques. Les mâles en parade gonflent leur collier de plumes noires et sont facilement repérables aux « prouts » qu'ils émettent. Ceci a valu son nom de cane « petière » à l'espèce.



© François GRIMAL

Crapaud épineux

P

Réalisant de grandes migrations entre ses sites terrestres hivernaux et ses sites aquatiques de reproduction, le Crapaud épineux est particulièrement vulnérable aux collisions routières lors de ses déplacements. La création de crapauducs est une mesure efficace pour limiter la mortalité.

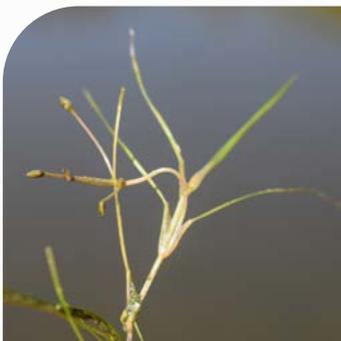


© Angélique MASVIDAL

Cordulie à corps fin

P

La Cordulie à corps fin fréquente aussi bien les cours d'eau et les secteurs calmes des rivières et canaux aux berges boisées que les eaux stagnantes, parfois saumâtres.



© J. JUGO - CBNMED

Ruppie maritime

P

La Ruppie maritime est une plante aquatique relativement commune dans les milieux saumâtres du littoral méditerranéen. Ses feuilles et ses tiges sont filiformes et très allongées, les fruits prennent la forme de petits ballons flottant à la surface de l'eau.

Métropole Aix-Marseille-Provence

La métropole d'Aix-Marseille-Provence est la plus vaste métropole de France mais aussi l'une des plus richement dotées concernant la biodiversité. Un total de 5 801 espèces a été recensé à ce jour, parmi lesquelles 436 espèces sont protégées par la loi et 258 espèces sont actuellement menacées. La métropole accueille près des 2/3 de la flore régionale ou encore plus de la moitié des reptiles, oiseaux et papillons de jour connus en France. L'atlas métropolitain de la biodiversité améliore et évalue cette connaissance afin d'identifier les enjeux de conservation de la biodiversité pour en renforcer sa prise en compte dans les projets affectant l'organisation du territoire.



Nombre d'espèces par grand groupe faune et flore

DES ACTIONS POUR VOUS ENGAGER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



CONNAISSANCES

Améliorer les connaissances de la biodiversité sur la commune en organisant des campagnes de prospection de la faune et de la flore. Réaliser un atlas de la biodiversité communale (ABC). Candidater au dispositif Territoire engagé pour la nature (TEN). Mener des enquêtes sur des espèces.

Photo : Point d'observation des rapaces
© Aurélie JOHANET



PROTECTION

Adopter une gestion différenciée des espaces verts. Adapter l'éclairage public pour diminuer la pollution lumineuse. Impulser la création d'aires protégées. Préserver les haies. Concilier la nature et l'aménagement.

Photo : Création d'une lavogne pour la petite faune aquatique
© François GRIMAL



SENSIBILISATION

Organiser des événements : sorties nature, ateliers de découverte, expositions, conférences. Développer les sciences participatives. Créer une aire éducative terrestre ou marine. Former les agents communaux.

Photo : Enquête participative hirondelles
© Daphné KLEJNOWSKI

POUR ALLER PLUS LOIN, CONTACTER LE SERVICE DE LA MÉTROPOLE

✉ biodiversite@ampmetropole.fr 📍 ampmetropole.fr
🏢 Service Biodiversité espaces naturels - Tour La Marseillaise 7^e étage - 13002 MARSEILLE

PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES

